

ABONNEMENT.

A QUEBEC :
12 mois, 10s.
6 " 5s.
3 " 2s-6d.
payable d'avance.

L'ORDRE SOCIAL.

ABONNEMENT.

A LA CAMPAGNE :
12 mois, 7s-6d.
outre les frais de
Poste.
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Ryancey*

BUREAU DE REDACTION, }
No. 5, Rue des Jardins. }

QUEBEC, JEUDI, 29 AOUT, 1850.

BUREAU DE REDACTION }
No. 5, Rue des Jardins. }

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO.

Littérature.—Le Peintre dans l'embarras.—**Bibliographie.**—Les Pamphlets de Carlyle.—**Morale.**—Simon de Nantua ou le Marchand Forain, (suite.)—**Industrie.**—Une Papeterie en 1850.—**Statuts Provinciaux.**—Lois des Monnaies.—Lois des Municipalités dans le Bas-Canada.—**Chronique Politique.**—Nouvelles locales ; faits divers, &c., &c.

LITTÉRATURE.

Les Galeries du Palais-de-Justice.

LE PILIER DES CONSULTATIONS.

LE PEINTRE DANS L'EMBARRAS.

Il y avait dans la grande salle du Palais, dit un éloquent praticien dans ses mémoires du dernier siècle, un pilier spécial appelé le *Pilier des Consultations*. Les députés des colonnes (1) et les anciens s'y réunissaient habituellement pour conférer entre eux et pour donner au *premier venu* des indigents, de vive voix, les avis qu'il venait demander.

Tous les avocats inscrits au tableau allaient à tour de rôle au Pilier des consultations, appelé aussi le Pilier des pauvres plaideurs : ni les glaces de l'âge, ni l'éclat du talent, ni les occupations accablantes du cabinet du prétoire n'étaient un obstacle à l'accomplissement de ce devoir, que les plus illustres et les plus éloquents regardaient comme une dette sacrée de payer avec un religieux dévouement.

Le bon et judicieux Loisel parle dans plusieurs de ses savants ouvrages du Pilier des pauvres plaideurs, et s'étend avec complaisance sur cette institution toute parlementaire et toute française. Etienne Pasquier, dans son livre des *Recherches*, paie également un juste tribut d'admiration au zèle, à l'application et à la charité du barreau de Paris, qu'il appelle le premier barreau, non pas seulement

(1). Il n'est pas hors de propos de remarquer ici qu'avant la révolution de 1789, l'Ordre des avocats se formait en douze colonnes ou sections, ainsi nommées parce qu'à chacune de ces sections avait été assignée une des colonnes ou piliers de la grande salle du Palais. Chaque colonne avait son banc désigné le plus souvent dans la boutique d'un libraire (boutiques qui occupaient alors le pourtour de la grande salle). Les stagiaires étaient tenus de se présenter à un de ces bancs. A la tête de chaque colonne étaient députés de l'Ordre chargés d'examiner les récipiendaires pour l'admission au stage, de s'assurer qu'ils avaient un logement, un mobilier, des livres convenables, de surveiller enfin la conduite des admis pendant tout le temps du stage. A ces précautions paternelles, on voit quelle importance l'Ordre attachait à son recrutement annuel.

de la France, mais du monde. Et pour couronner ce concert de louanges, le vertueux Michel de L'hôpital, chancelier de France, s'exprime ainsi dans ses mémoires : " Il y a un coin dans la Grande-Salle du Palais de-Justice de Paris qui enserme plus de gloire et plus de vrai honneur que jadis le sénat de Rome et le collège des Archontes, en la ville d'Athènes ; je veux parler du Pilier des consultations, où les plus pauvres citoyens peuvent aller chaque jour prendre les avis et recueillir les conseils des hommes les plus éclairés et les plus expérimentés du barreau. A notre éternel honneur, car, ajoute L'hospital, je n'ai point oublié que j'ai été avocat, et les dignités dont j'ai été revêtu n'ont pas diminué les sentiments affectueux que j'ai portés à mes chers et anciens confrères, et si bien que je *crois toujours être avocat* ; à notre éternel honneur donc ce pilier, qui est tout un principe et tout un enseignement, subsiste depuis trois cents ans (2) et durera, pour l'exemple et l'édification des races futures, tout autant que le royaume de France. "

Vers les derniers jours du mois d'avril 1778, un homme jeune encore, et dont la toilette négligée, plus encore que la mobilité d'une physionomie spirituelle, annonçait un poète ou un artiste, errait dans la salle des Pas-Perdus, et semblait interroger du regard toutes les figures d'avocats et de procureurs qui passaient devant lui. Neuf heures allaient sonner à l'horloge du Palais, et les portes de la Grand'Chambre commençaient à rouler sur leurs gonds pour donner passage au flot de procureurs, d'avocats et de curieux qui se pressaient sur le seuil. L'audience du matin s'ouvrait à cette heure-là, quand notre plaideur, car c'en était un, frappant du pied avec dépit, s'écria : Je vais perdre mon procès, c'est une chose certaine, faute d'un avocat !

Cette exclamation fut entendue par un de ces humbles scribes qui, alors comme aujourd'hui, établissaient chaque matin leurs pénates d'argile et leurs fragiles bureaux de bois blanc contre les monstrueux piliers de la salle des Pas-Perdus.

Le scribe obligeant mit la plume avec laquelle il grossoyait une requête, à son oreille, se leva avec précaution et tirant discrètement par la manche le désespéré plaideur lui dit d'une voix mielleuse et s'écria :

— Vous n'avez pas d'avocat, Monsieur ? — Hélas ! non, Monsieur, répartit brusquement le plaideur, et voilà ce qui me fait enrager.

(2) Le chancelier Michel de L'hospital écrivait ses mémoires en 1669, dans sa solitude de Vignay, dans la Beauce, où il s'était retiré après avoir donné sa démission de toutes ses places. Je ne puis plus faire le bien, et je ne puis conjurer le mal, s'était-il écrit en remettant le sceau de l'Etat à Catherine de Médicis, le devoir d'un bon citoyen et d'un sujet fidèle est de quitter la cour, de vous plaindre et de prier Dieu pour la France.